

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre

Réunion de la CLE n°4

Le 13 juillet 2011, de 14h30 à 17h00
Salle Riondet de l'Agglomération Royan Atlantique

Compte-rendu

Document téléchargeable sur le site internet <http://gesteau.fr>

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation et approbation du protocole de délimitation des zones humides ;
2. Adoption du diagnostic du SAGE ;

Documents remis

Envois préalables par courrier : convocation, document de travail « diagnostic » (version du 20/06/2011).

Le jour de la réunion : néant

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Diaporama présenté par Jean-Philippe DAVID (animateur du SAGE)

Annexe 3 : Diaporama présenté par Vincent LINLAUD (SEGI)

Compte-rendu détaillé

NB : suite à une défaillance technique, l'enregistrement audio de la CLE n°4 n'a pas fonctionné. Aussi, le présent compte-rendu, sera-t-il très synthétique. Malgré l'effort de restitution, il est très possible que certaines remarques des participants soient involontairement omises ou chronologiquement mal placées dans l'ordre de la réunion. Merci de votre indulgence.

Personnes présentes : 35

Pascal FERCHAUD, président du Syndicat Mixte du SAGE de la Seudre, accueille les participants de la CLE et ouvre la séance à 14h45.

Avec la participation de 35 des 51 membres de la CLE, le quorum est atteint (voir annexe 1 – liste des personnes présentes).

Il rappelle les objectifs principaux de cette Commission Locale :

- la présentation pour validation du protocole de délimitation « terrain » des zones humides que réalisera au cours de l'année 2011 le bureau d'études SEGI ;
- la validation du diagnostic du SAGE.

Le Président donne la parole à Vincent LINLAUD du bureau d'études SEGI.

1. Présentation du protocole de délimitation des zones humides

Diaporama disponible en annexe 2

Recueil des remarques

Yvette THOMAS (Chambre d'Agriculture) fait remarquer que la période de prospection n'intègre pas de passage au printemps, période la plus propice à l'identification des espèces indicatrices des zones humides.

Vincent LINLAUD (SEGI) lui précise que l'identification des cortèges végétaux représentatifs peut se faire hors de la période printanière.

Pascal FERCHAUD (Président de la CLE) précise que cette étude aurait dû commencer plus tôt, mais qu'en raison d'un retard indépendant de la volonté du Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre, elle n'a pu débuter que récemment.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) demande au bureau d'études SEGI si, le cas échéant, un passage au printemps pourrait être envisagé, prolongeant ainsi le délai de réalisation de l'étude de quelques mois.

Vincent LINLAUD (SEGI) ne s'oppose pas à cette idée et reconnaît qu'en cas de nécessité, par exemple suite à la première restitution, un passage de printemps pourrait permettre d'affiner la délimitation.

Jean-Yves PIEL (Association Nature Environnement 17) souligne l'importance d'un travail coordonné, notamment avec NATURA 2000 et précise que dans le cadre du recueil de l'information concernant les zones humides, il est important de prendre en compte le travail d'inventaire déjà fait.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) abonde dans ce sens et informe les participants que la synthèse de l'information existante fait partie du cahier des charges de l'étude et que les DOCOB NATURA 2000 ont déjà été transmis à SEGI.

Yvette THOMAS (Chambre d'Agriculture) s'interroge sur le statut des zones humides urbanisées.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) indique que le traitement des zones humides ne sera pas homogène et qu'il donnera lieu à des zonages indicés à la façon des PLU. A l'issue de l'étude, la cartographie des zones humides comportera différentes zones en fonction de leur usage (urbanisé, agricole, drainé, remblayé, etc.)

Yvette THOMAS (Chambre d'Agriculture) demande si les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) ne viennent pas se superposer à des zones de classement existantes.

Pascal FERCHAUD (Président de la CLE) lui répond. Il explique qu'il ne faut pas les considérer comme une superposition, mais comme une concrétisation. La connaissance acquise sur ces secteurs permet désormais à la Préfecture d'émettre un arrêté afin de les classer et de les gérer.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) ajoute qu'en considérant l'information disponible sur les zones humides prélocalisées (ZNIEFF 1 et 2, ZICO, NATURA 2000), elles seront pour la plupart considérées comme ZHIEP. Pour les ZSGE, le classement reposera sur une fonction particulière (protection de captage d'eau potable, amélioration de la qualité des eaux, soutien d'étiage). Enfin, il précise qu'il existe un emboîtement d'enveloppes concentriques avec de l'extérieur vers l'intérieur : la Zone Humide, La ZHIEP et la ZSGE, mais qu'aujourd'hui certaines connaissances manquent pour pressentir les ZSGE.

Gilbert MIOSSEC (Forum des marais Atlantiques) indique que le Forum des Marais Atlantiques procède en ce moment même à l'élaboration d'un guide d'inventaire et de plaquettes destinées aux gestionnaires pour la gestion des activités en zones humides.

2. Validation du protocole de délimitation « terrain » des zones humides

Pascal FERCHAUD annonce que le protocole de délimitation « terrain » sera approuvé par un vote à main levée. Aucun des participants n'ayant exprimé de suffrage « contre » ou d'abstention, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Pascal FERCHAUD donne la parole à Jean-Philippe DAVID pour la seconde partie de la présentation.

3. Présentation du diagnostic du SAGE

Diaporama disponible en annexe 3.

Recueil des remarques

Roger GUILLAUD (Maire de l'Eguille S/Seudre) évoque la formalisation sur sa commune d'Associations Syndicales de propriétaires de marais et demande si le SMASS pourrait être la structure porteuse de l'aménagement hydraulique.

Pascal FERCHAUD (Président de la CLE) lui répond et explique qu'à ce jour la réflexion sur le sujet est amorcée, mais qu'il est trop tôt pour se prononcer.

Michel LACOUTURE (UNIMA) rebondit sur le sujet en évoquant la nécessité d'identification de structure porteuse du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur la Seudre. Il évoque le périmètre du SMASS et sa cohérence hydrologique, pressentant ainsi la structure comme opportune pour ce genre de projet.

Bernard DURAND (UFC Que choisir) fait remarquer le défaut de prise en compte de l'évolution climatique dans le diagnostic.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) lui indique que ce paramètre est bien pris en compte mais appartient à la phase suivante dite « Tendances et Scenarii ».

Bernard DURAND (UFC Que choisir) évoque la possibilité de regrouper l'ensemble de l'information qualitative existante au sein d'un observatoire. Il reproche aux analyses de ne pas suffisamment

s'attacher à la qualité des sédiments. Il ajoute enfin que l'exploitation des aquifères entraîne la pénétration d'un biseau salé.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) apporte une précision au sujet de l'analyse qualitative. Avec la mise en place d'un technicien rivière sur la Seudre, il sera possible à court terme d'affiner la connaissance en matière de pollution physicochimique et de parvenir à un diagnostic plus précis concernant l'origine des flux. Il évoque également la possibilité de mettre en ligne sur le futur site du SAGE le résultat de ces analyses et de celles fournies par les autres réseaux (Agence de l'Eau, Conseil Général, IFREMER, UNIMA, etc.).

Jacques LEPINE (Syndicat des Eaux de Charente-Maritime) indique à propos de l'enjeu autour de la ressource captive qu'il réside plus dans le suivi des captages existants et notamment dans le contrôle de leur état risquant de mettre en communication les aquifères captifs et les nappes libres de moindre qualité. Il précise qu'une étude portée par le Syndicat des Eaux est en cours et qu'un nombre important de captage a été diagnostiqués. Enfin, il s'étonne que les carrières de pierre, dotées de pompes servant à rabattre le niveau phréatique ne soient pas prises en compte dans le diagnostic.

Jean-Philippe DAVID (Animateur du SAGE) reconnaît cette lacune d'information et envisage de la combler en complétant le document final.

Yvette THOMAS (Chambre d'Agriculture) estime que les enjeux économiques ne sont pas assez abordés dans le diagnostic et estime qu'ils devraient être considérés. Elle ajoute que la profession agricole fait déjà des efforts de préservation aussi bien quantitatifs que qualitatifs de la ressource en eau.

Pascal FERCHAUD (Président de la CLE) lui répond en insistant sur le fait que les enjeux économiques sont bien considérés dans le diagnostic. En effet, les différents enjeux de la gestion de l'eau sont toujours considérés avec le préalable de satisfaction des usages.

Jacky VERNOUX (CDC du Bassin de Marennes) ajoute que les enjeux économiques de la gestion doivent surtout considérer la qualité durable du développement et la préservation de la ressource pour le futur.

2. Validation du diagnostic du SAGE

Pascal FERCHAUD annonce que le diagnostic du SAGE sera approuvé par un vote à main levée. Aucun des participants n'ayant exprimé de suffrage « contre » ou d'abstention, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Pascal FERCHAUD donne la parole au Sous-préfet Henri DUHALDEBORDE pour conclure la Commission Locale de l'Eau. Ce dernier reprend les points importants de la réunion. Il revient notamment sur la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux et précise qu'au-delà de l'observation, ce sont les actions mises en place pour l'améliorer qui sont les plus importantes. Il souligne l'importance de la planification sur plusieurs années de l'évolution des pratiques agricoles, prévenant ainsi les changements brutaux qu'il juge néfastes. Enfin il signale l'avancée des programmes de gestion intégrée de la ressource en eau, parfois lente, mais nécessaire à une planification de qualité.

Pascal FERCHAUD donne la parole à Jean-Philippe DAVID, lui demandant d'exposer rapidement les prochaines étapes d'élaboration du SAGE. Celui-ci prévoit pour l'automne-hiver, la production d'un document « Etat des lieux », réunissant « état initial » et « diagnostic ». Ce document sera assorti de

planches cartographiques illustrant les secteurs sur lesquels les enjeux sont clairement identifiés. Enfin, les enjeux issus du diagnostic seront clairement rattachés au SDAGE Adour-Garonne 2010-2015. La prochaine grande étape de l'élaboration est celle dite « Tendances et scénarii » et devrait durer au moins un an.

L'ensemble des participants s'étant exprimé, Pascal FERCHAUD conclue la commission. Les membres sont remerciés de leur participation.

La séance est levée à 17H00.

Annexe 1

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre

Réunion de la CLE n°4

Le 13 juillet 2011, de 14h30 à 17h

Salle Riondet de l'Agglomération Royan Atlantique

Personnes membres de la CLE présentes :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux – 18/26

Etaient présents :

- Serge PELLETIER Communauté de Communes de la Haute Saintonge
- Serge ROY CDC des bassins Seudre et Arnoult
- Jacky VERNOUX CDC du Bassin de Marennes
- Jean GEAY CDC du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole
- Daniel HILLAIRET Conseil Général de Charente-Maritime
- Benoît BITEAU Conseil Régional Poitou-Charentes
- Gilbert MIOSSEC Forum des Marais Atlantiques
- Michel PRIOUZEAU Commune d'Arvert
- Georges BERTRAND Commune de Champagnolles
- Roger GUILLAUD Commune de l'Eguille
- Georges THIERRY (pour Guy MOUNIER) Commune de Montpellier de Médillan
- Yves VIOLET (pour Jean-François LAGARDE) Commune de Nieulle sur Seudre
- Lysiane GOUGNON Commune de Sablonceaux
- Francis HERBERT Commune de Saint Augustin
- Josette RAPET Commune de Saint Germain du Seudre
- Alain PUYON SIAH de la Seudre
- Michel SERVIT SMIDDEST
- Pascal FERCHAUD Président de la CLE - Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre
- Jacques LEPINE (pour Jean-Pierre CHOTARD) Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées – 9/13

- Mickaël SEGUINEAUD (pour Camille PLAIZE) ASA des Irrigants de Saintonge Centre
- Michel BERTIN Association APROMARAIS
- Jean-Yves PIEL Association Nature Environnement 17
- Bernard DURAND Association UFC Que Choisir
- Philippe MENON CCI de Rochefort et de Saintonge
- Yvette THOMAS Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
- Eric Blanc CLPM et des Elevages Marins Marennes-Oléron
- Gérald VIAUD Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes

- Michel LACOUTURE.....UNIMA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés – 8/12

- Erick LEBAT.....Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Bruno TOISON (pour Jean-Michel LALOUE)Conservatoire du Littoral
- Yann FONTAINE (pour Jean-Eudes DUPEUTY) DDTM 17
- Lydia MARTIN-ROUMEGASDIRM Sud-Atlantique
- Jean-François LEBOURG DREAL Poitou-Charentes
- Jean-Louis GAINON..... IFREMER
- Béatrice ABOLLIVIER (pour Henri MASSE).....Préfecture de Charente-Maritime
- Henri DUHALDEBORDE Sous-Préfecture de Rochefort

Personnes non-membres de la CLE présentes

- Charlotte RHONE-DELESCLUSESection Régionale Conchylicole
- Claude CHARLES.....ASCO des marais de La Tremblade
- Thierry GEORGEONASA des Irrigants de Saintonge Centre

Réunion de lancement

Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre

**Délimitation des zones humides sur le
bassin versant de la Seudre**

Comité de pilotage - 30 juin 2011

SEGI

Déroulement de la réunion

- Présentation du bureau d'études SEGI
- Objectifs de l'étude
- Déroulement de l'étude
- Recueil de données
- Définition du protocole de relevé de terrain
- Mise en œuvre du protocole sur le terrain
- Rendus cartographiques
- Propositions de ZHIEP et ZSGE
- Planning prévisionnel

Présentation de SEGI

Société d'Etudes Générales d'Infrastructures

Environ 20 personnes

- Siège social à LISSES, Essonne (91)
- 1 Agence à CLISSON, Loire Atlantique (44)
- 1 Agence à JONZAC, Charente-Maritime (17)



Historique ...

Depuis 30 ans, **SEGI** intervient dans différents domaines :

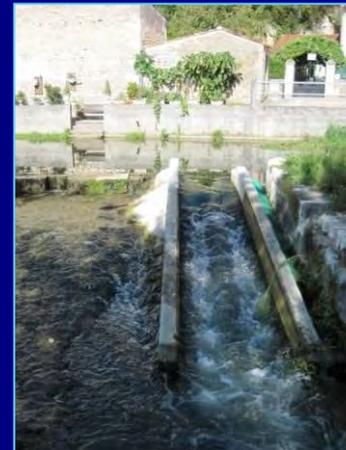
- *Maîtrise d'œuvre, réalisation et conception*
- *Assistance à maîtrise d'ouvrage,*
- *Métriologie, diagnostic et maintenance,*
- *Assainissement, diagnostic de réseau, instrumentation,*
- *Environnement, domaine de l'Eau*



Historique ...

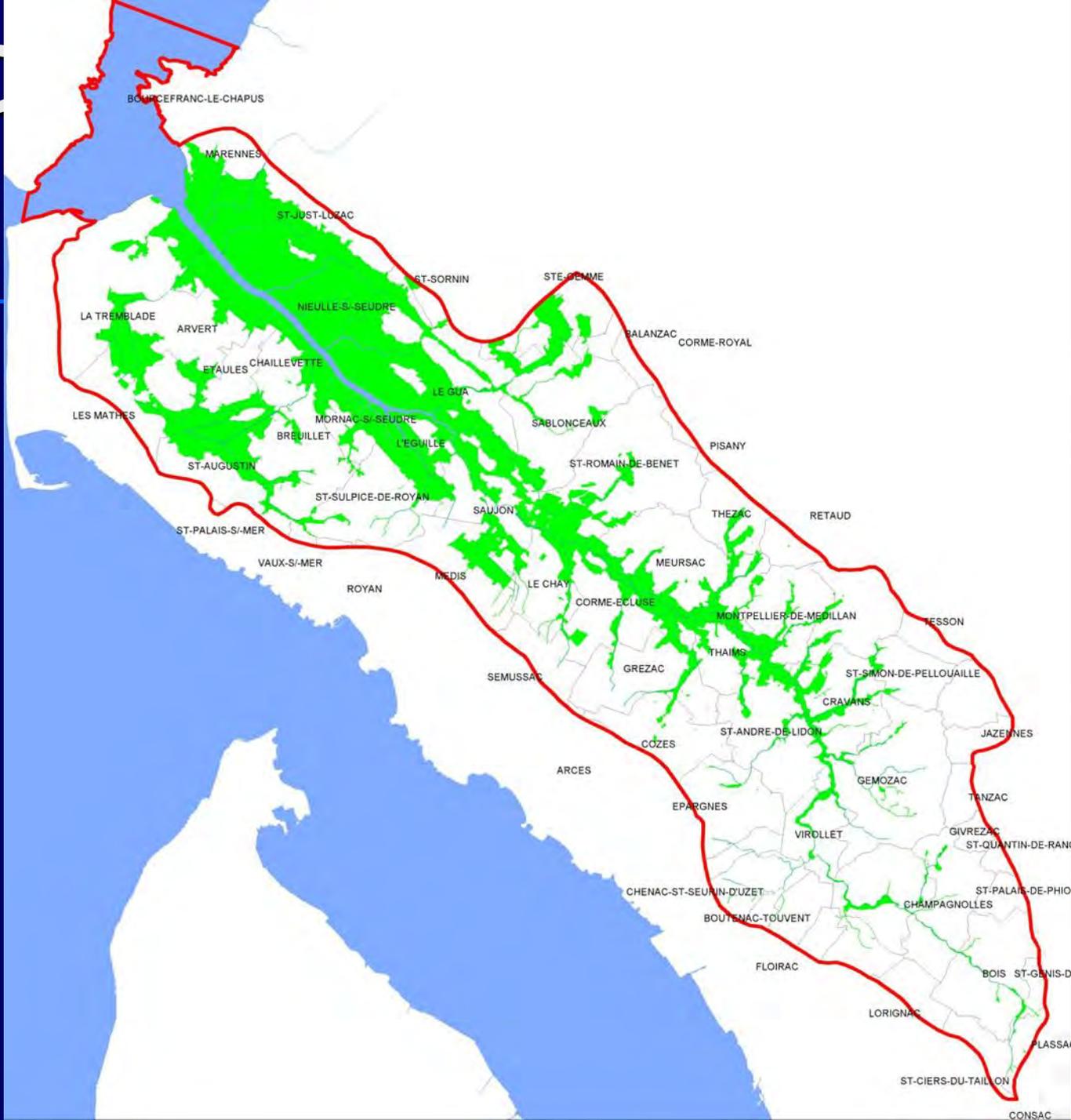


- En 2001 le bureau d'études a créé une cellule **“environnement”** réalisant :
 - les études globales de rivières,
 - la conception et la réalisation d'ouvrages hydrauliques,
 - la restauration de berges,
 - les études d'incidences ...



L'étude





isation

a

S

(articulier)

(Eau)

Déroulement de l'étude

3 phases :

1. Définition et validation du protocole de relevé de terrain :

- Présentation au comité de pilotage,
- Présentation aux maires,
- Présentation pour validation à la CLE

2. Relevés de terrain et analyse fonctionnelle

- Délimitation des zones humides
- Délimitation des bassins versants des ZH estuariennes
- Reconnaissance des cours d'eau
- Répartition des milieux salés et doux (rive droite)

3. Propositions de ZHIEP et ZSGE

Recueil de données

- **Bibliographie** (DocOb « Marais de la Seudre, Etude diagnostic « Marais de Saint-Just-Luzac, Inventaires LPO...),
- **Données SIG** (scan25, orthophotos, cadastres, hydrographie, MNT, **pré-localisation** au 1/25 000^{ème} des ZH ...)
- **Données usages** (questionnaires)

Protocole relevés de terrain

Références réglementaires de définition et de délimitation des zones humides:

- Code de l'Environnement (art. L.211-1-I et R. 211-108)
- Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'Arr. du 1^{er} octobre 2009
- Circulaire du 18 janvier 2010

Soles relevés de terrain

Définition d'une zone humide :

Morphologie du sol

Traits rédoxiques
(engorgement temporaire)



Horizon histique
(engorgement)

IV			V		
b	c	d	a	b	c
			g	g	g



Perte de couleur en profondeur

Protocole relevés de terrain

Critères de définition d'une zone humide :

- Hydromorphie du sol,
- Présence

Les aulnes

« En l'absence de
sols suffit à

la morphologie des
des zones

Obior

Aster maritime

ènes



Protocole relevés de terrain

Critères de définition d'une zone humide :

- Hydromorphie du sol,
- Présence de plantes hygrophiles,

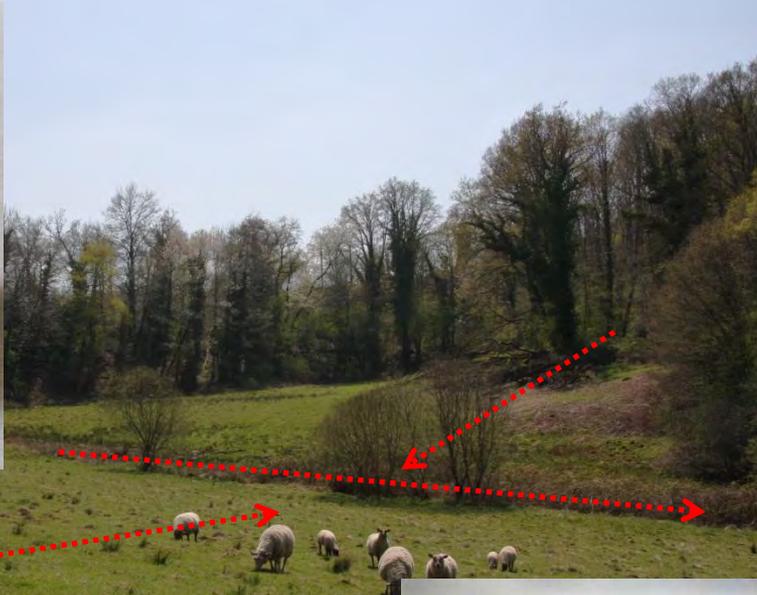
« En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide » (**cas des zones exploitées**)

Critères de délimitation de la Zone Humide :

- Emprise où il y a dominance de végétation hygrophile,
- Emprise du sol hydromorphe,

s'appuie « soit sur la côte de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la couche topographique correspondante »

Protocole relevés de terrain



- Présen
(anima
• Présen



s posi



Mise en œuvre sur le terrain

- Recherche de la présence d'eau
- Recherche visuelle de la dominance de la végétation hygrophile au sein de l'enveloppe de prélocalisation
- Appréciation de l'hydromorphie par sondages à la tarière à main

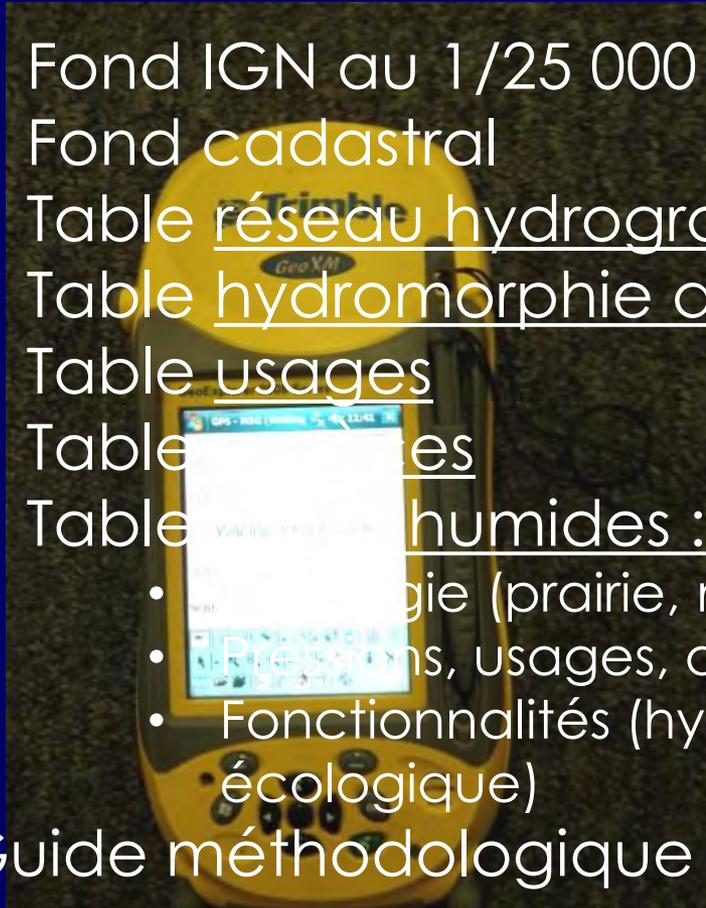


Mise en œuvre sur le terrain

- Renseignement *in situ* des tables SIG à l'aide d'un récepteur GPS « Trimble »

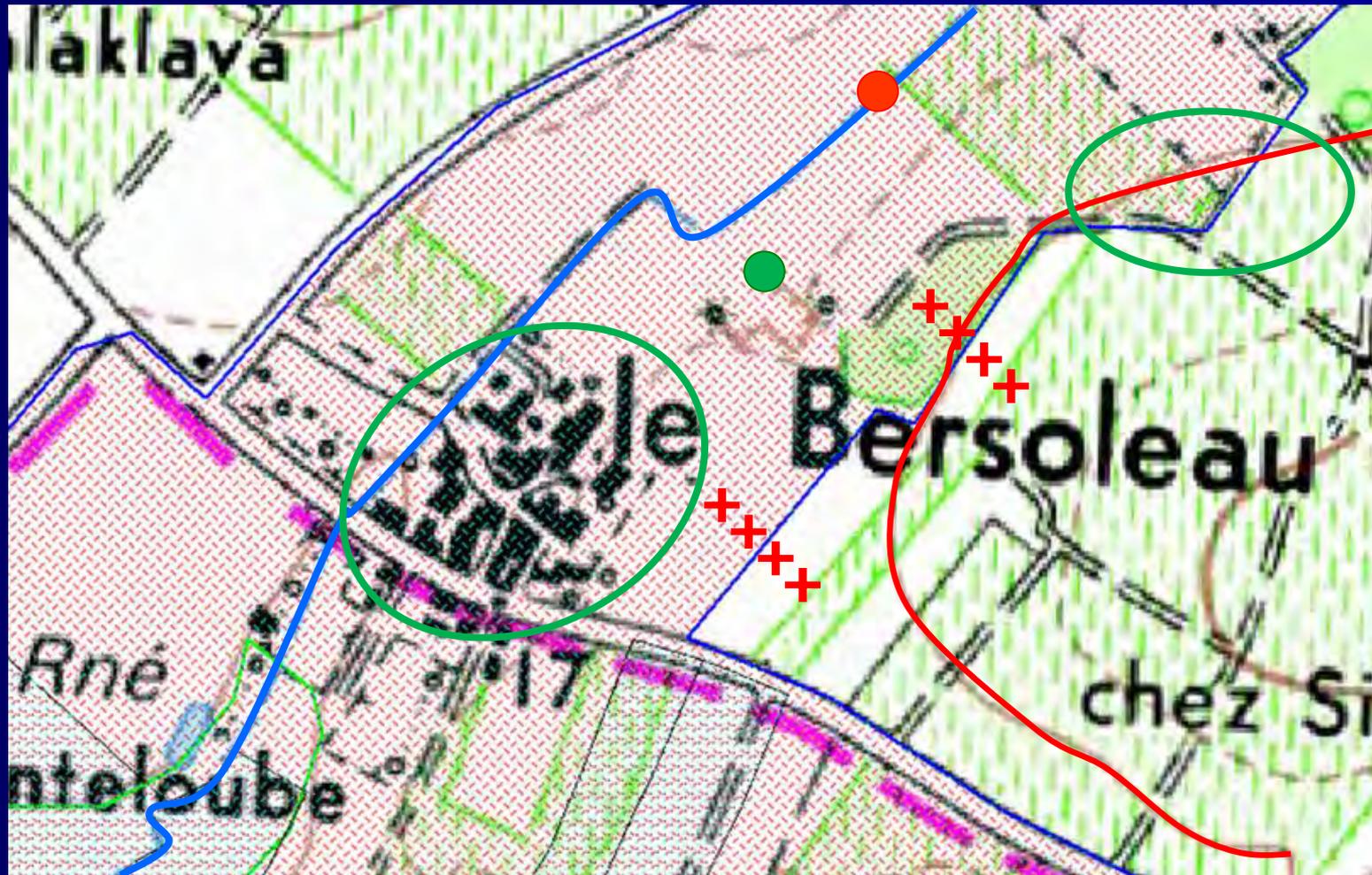
- Fond IGN au 1/25 000^{ème}
- Fond cadastral
- Table réseau hydrographique
- Table hydromorphie du sol
- Table usages
- Table zones humides
 - Typologie (prairie, marais, lande ...)
 - Pressions, usages, activités
 - Fonctionnalités (hydraulique, bio géochimique, écologique)

Guide méthodologique du Forum des Marais Atlantiques



Mise en œuvre sur le terrain

- Affinage *in situ* des contours des zones humides



Mise en œuvre sur le terrain

Répartition des marais salés et doux

Mesures de conductivité et de température :

- sur le cours de la Seudre
- sur les canaux transversaux des marais estuariens (rive droite),

En période de basses
et hautes eaux (grandes marées de septembre)



Sonde multiparamètres YSI

Rendus cartographiques

Jeux de cartes :

- Délimitation des zones humides,
- Délimitation des bassins versants des zones humides estuariennes,
- Inventaire des cours d'eau,
- Répartition des milieux salés et doux (rive droite).

Proposition de ZHIEP et ZSGE

➤ **ZHIEP** : Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier

= Zones humides dont le maintien ou la restauration présente :

- un **intérêt pour la gestion intégrée** du bassin versant, ou
- une **valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique** particulière

(art. L211-3 du code de l'environnement).

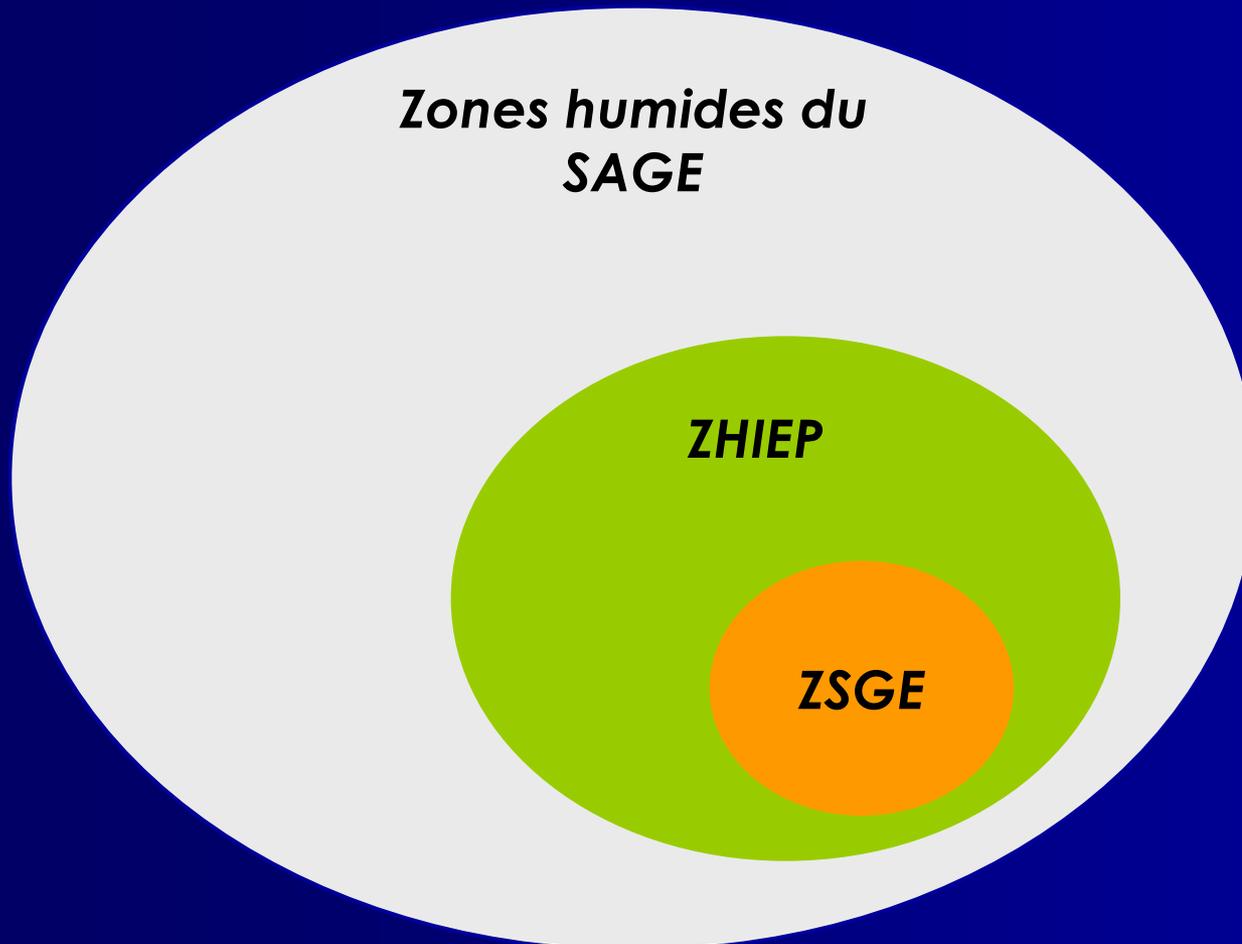
→ Délimitation + **mise en place d'un programme d'actions** par arrêté préfectoral

Proposition de ZHIEP et ZSGE

- **ZSGE** : Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau
 - Zone incluse dans une ZHIEP,
 - dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux, fixés par le SDAGE
(art. L212-5-1 du code de l'environnement).

- Délimitation + **instauration de servitudes d'utilité publique** par arrêté préfectoral.

Proposition de ZHIEP et ZSGE



Planning prévisionnel



***En vous remerciant
de votre attention ...***



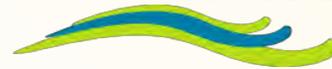
Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre
-SMASS-

Mercredi 13 juillet 2011

Quatrième Commission Locale de l'Eau

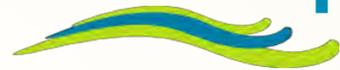


L'intervention



- Le projet de diagnostic
- Consultation de la CLE à propos des enjeux identifiés
- Validation des enjeux
- Présentation du protocole de délimitation des zones humides
- Validation du protocole

Le projet de Diagnostic



Huit thèmes issus de l'état initial

Constats : synthèse de l'état initial

Lacunes et interrogations : incertitudes, questions, manques de connaissance sur le thème

Enjeux prioritaires: principaux enjeux du SAGE sur le thème

Usages de l'eau

Tourisme, loisirs

Usages inféodés

Domestiques

Usages consensuels

Agriculture

Pêche Professionnelle



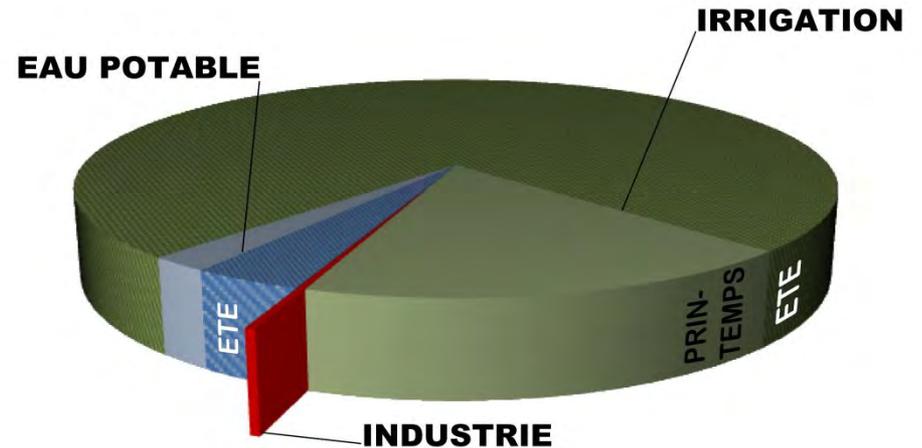
Usages de l'eau



Répartition quantitative

Prélèvement moyen par usage

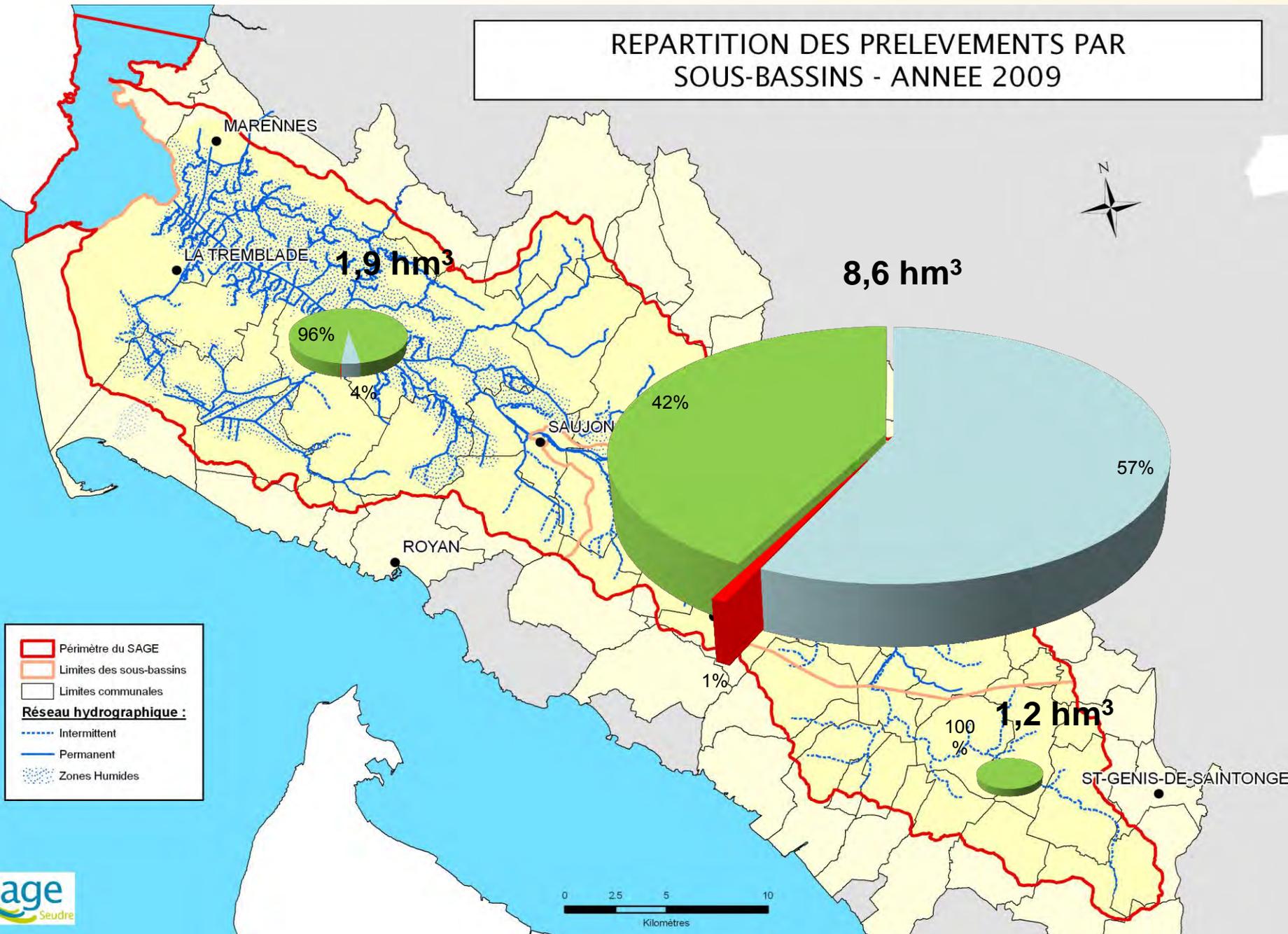
Usage	Volume annuel (hm ³)
AEP	5
Irrigation	12
Industrie	0,59
TOTAL	17,59



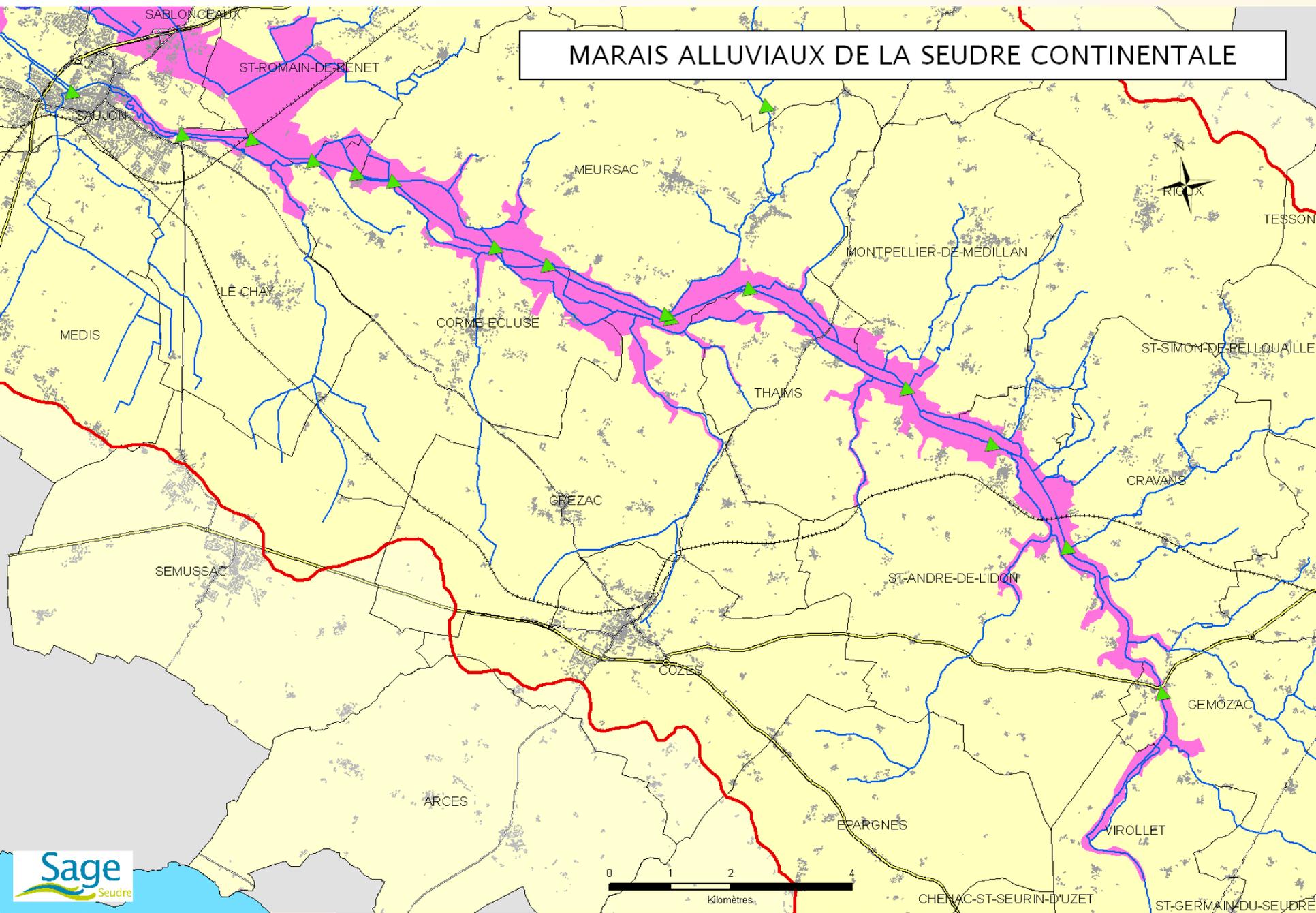
Prélèvement influant sur l'écoulement

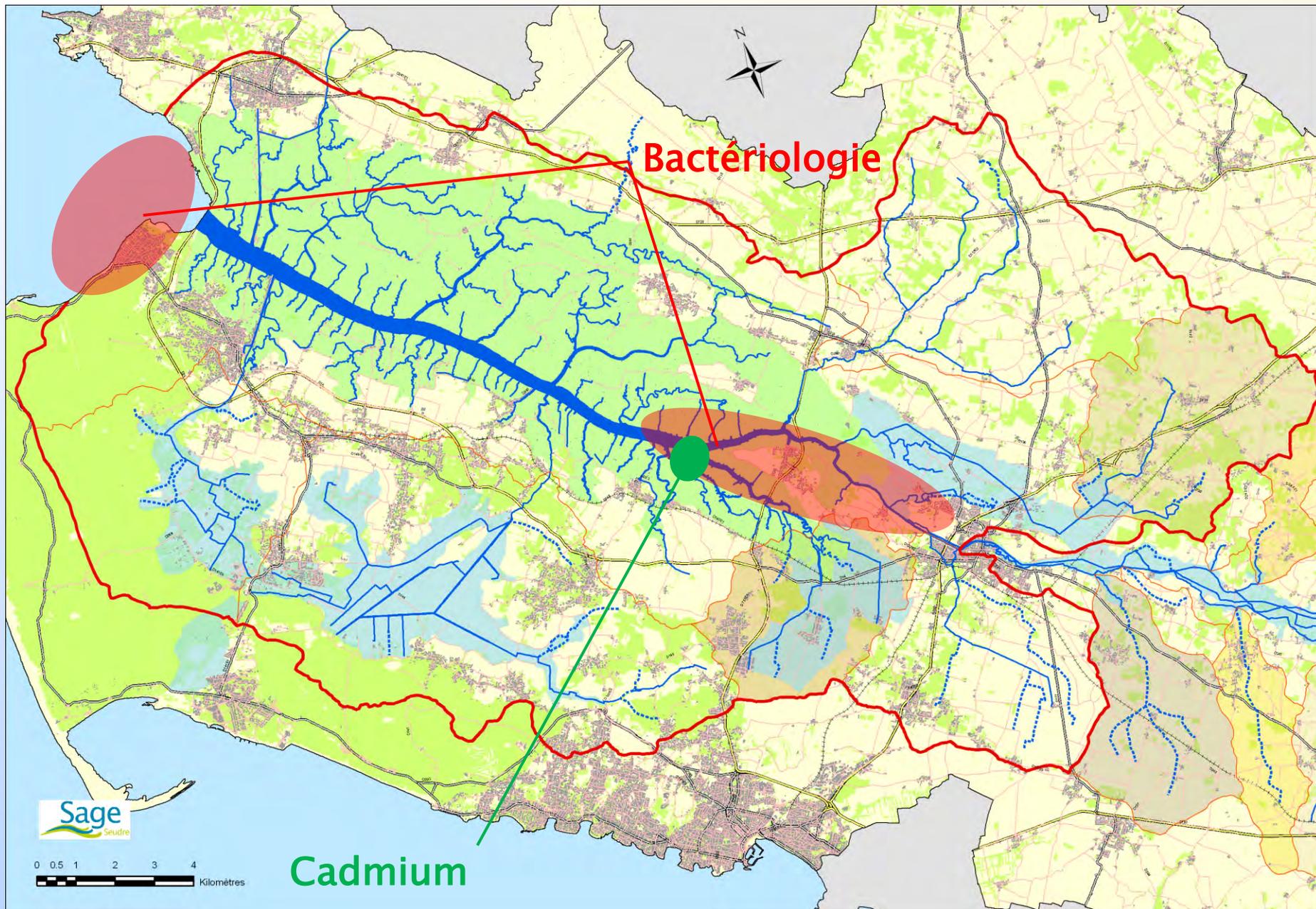
Usage	Moyenne (hm ³ /an)	Pic estival (hm ³)
AEP	4,16	2,7
Irrigation	10,89	9,8
Industrie	0,6	0,25
TOTAL	15,65	12,75

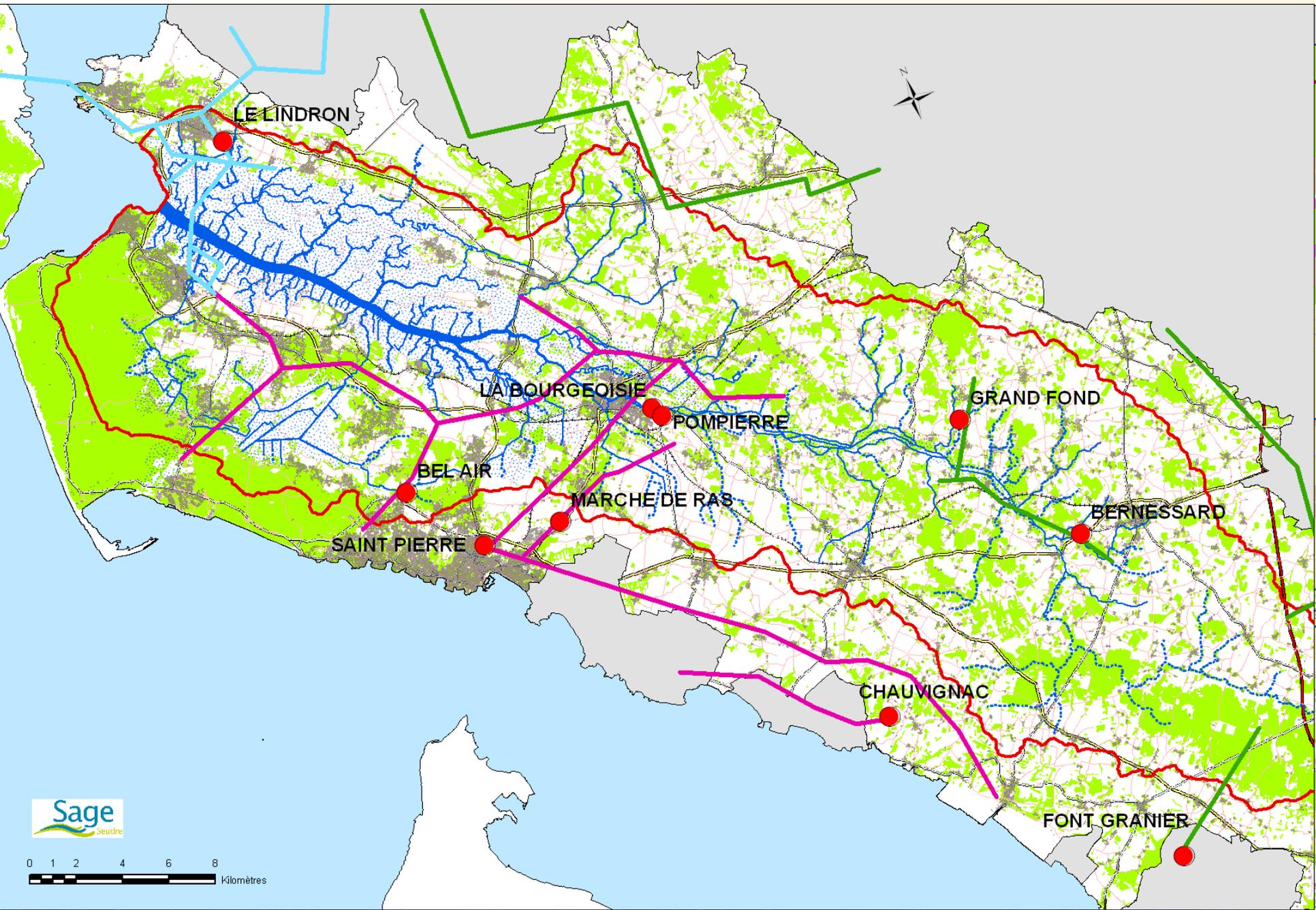
REPARTITION DES PRELEVEMENTS PAR SOUS-BASSINS - ANNEE 2009



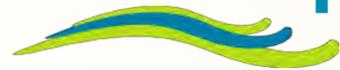
MARAI ALLUVIAUX DE LA SEUDRE CONTINENTALE







Le projet de Diagnostic



4. Restauration hydromorphologique de la section continentale

-> Restaurer les fonctionnalités du corridor fluvial

Connaître de façon précise les altérations hydromorphologiques et leurs causes

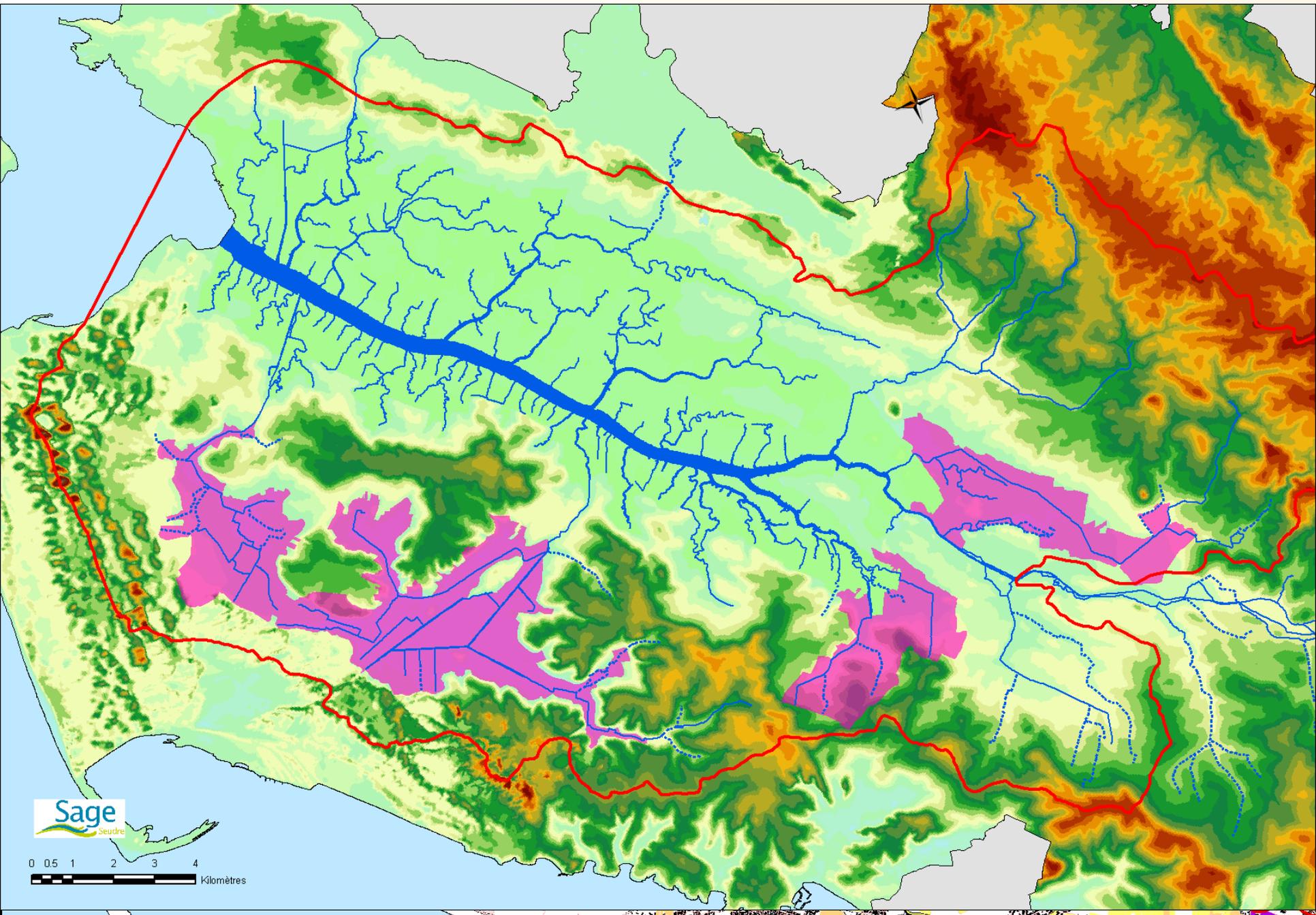
Restaurer la continuité longitudinale

Favoriser le lien fonctionnel entre rivière et lit majeur

-> ETUDE

Restaurer et entretenir de façon homogène la ripisylve

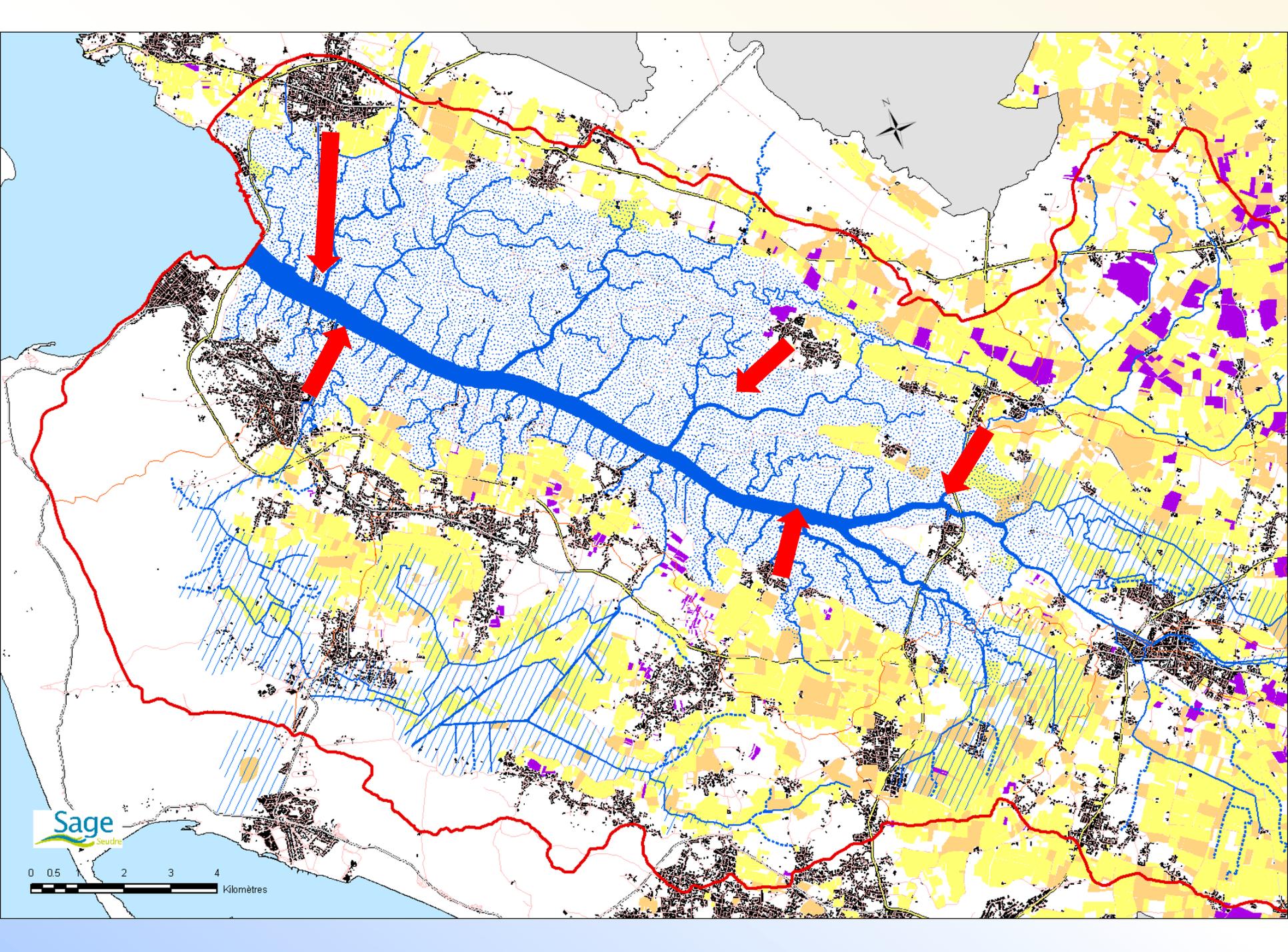
Restaurer et entretenir de façon homogène certains secteurs de « vieille Seudre »



Sage
Seudre

0 0.5 1 2 3 4

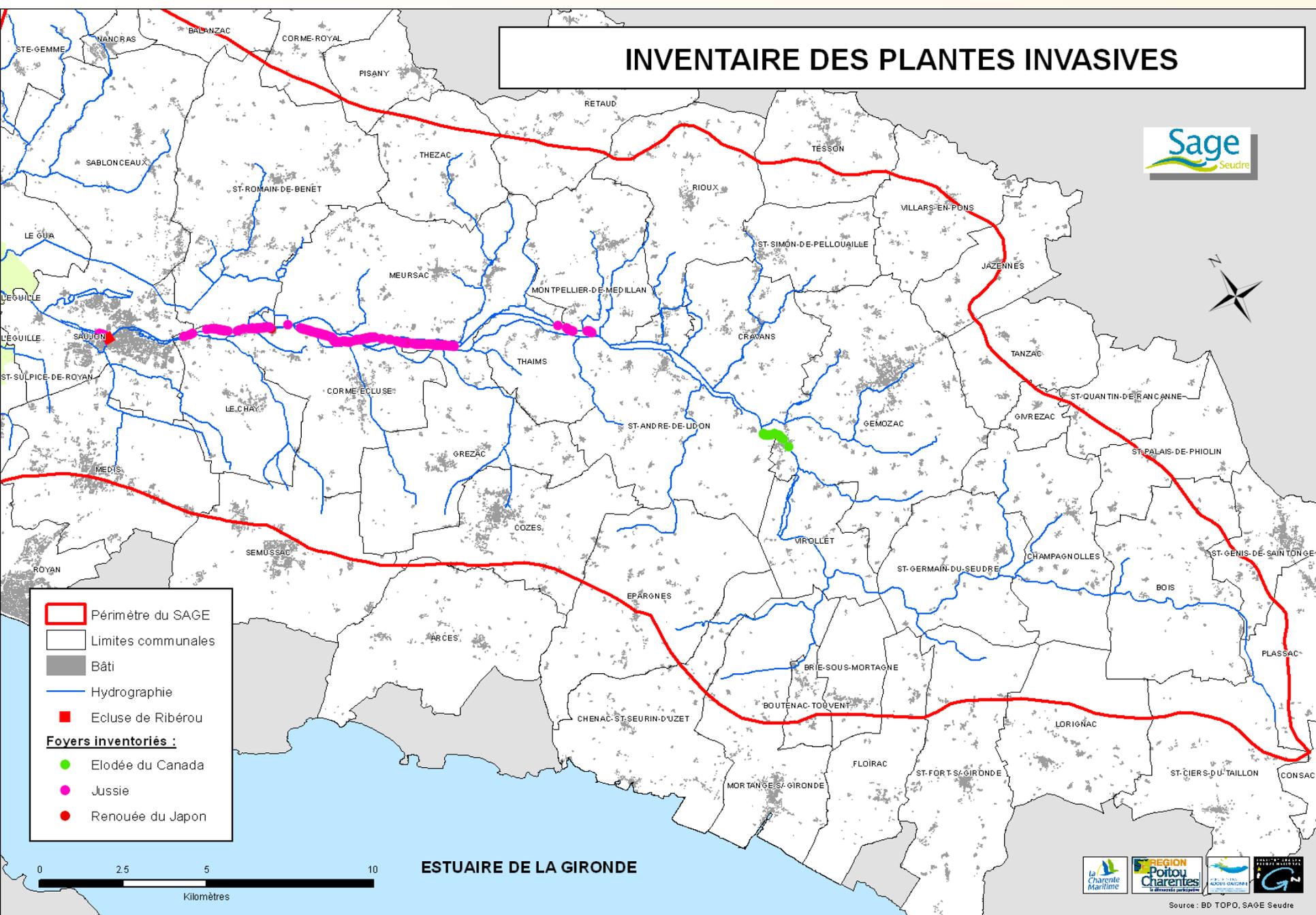
Kilomètres



Sage
Seudre

0 0.5 2 3 4
Kilomètres

INVENTAIRE DES PLANTES INVASIVES



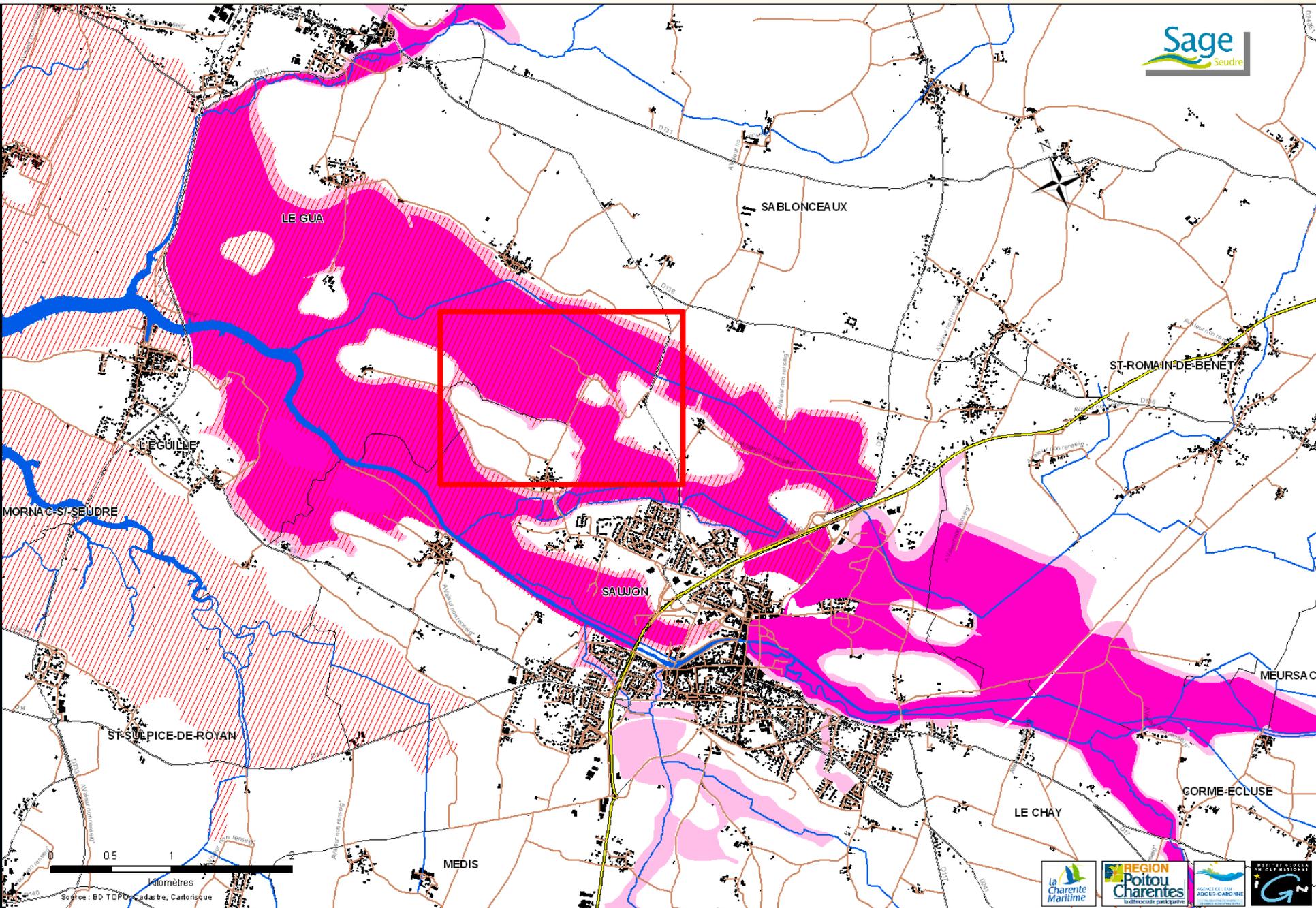
- Périmètre du SAGE
- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Ecluse de Ribérou
- Foyers inventoriés :**
- Elodée du Canada
- Jussie
- Renouée du Japon



ESTUAIRE DE LA GIRONDE



Source : BD TOPO, SAGE Seudre



Etat des eaux 2009

- Masses d'eau suivies dans le cadre de la DCE -



Responsable du Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre

Jean-Philippe DAVID
Tel : 05 46 22 19 73
sageseudre@gmail.com

